

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 16

Séance du : 18 juin 2025

Objet : SIED 70 – Transfert de compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » par la commune de Fontaine-lès-Luxeuil

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 13 juin 2025

Date d'affichage : 23 juin 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT – M. Robin LHENRY.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à Mme Christelle ROY) – M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) – Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

\*\*\*

La compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » de la commune de Fontaine-lès-Luxeuil est transférée au SIED 70 pour un projet de chaufferie biomasse.

En tant que commune adhérente, le Conseil Municipal est invité à émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au transfert de compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » de la commune de Fontaine-lès-Luxeuil au SIED 70.

Nombre de votants : 14

Vote : 14 Pour – 1 Abstention (JM. Javaux ne participe pas au vote)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA